

**Séance du 26 Mai 2021 à 18h00**

**DELIBERATION N° 2021\_18**

**Objet : Décision modificative n°1 : Rectification écritures budgétaires 2021**

L'an deux mil vingt et un, le vingt-six du mois de mai à 18 heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis en séance ordinaire dans la salle des fêtes de Saint-Léon, sous la présidence de Monsieur Jean-François AUBY, Président du Syndicat de l'Entre-deux-Mers Ouest pour la collecte et le traitement des ordures ménagères.

Etaient présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
<b>CDC des Coteaux Bordelais</b>				<b>CDC Convergence Garonne</b>			
Monsieur BARGUE	X	Monsieur RICHEZ		Madame DOREAU	Ex	Monsieur BOUCHET	
Madame MUTELET	X	Madame DU TEIL		Monsieur JOINEAU	Ex	Monsieur REYNAUD	
Madame ZIMMERLICH		Madame LHOMET		Madame LENOIR		Madame PAVAGEAU	
Monsieur DUPOUY		Madame MOULIA		Monsieur RIBEAUT	X	Monsieur FRECHAUT	
Monsieur VIDEAU		Monsieur GREMBLE		Monsieur DAURAT	Ex	Monsieur CASIMIR	
Monsieur SEBIE		Monsieur COUP		Madame DAN DOMPIERRE	Ex	Madame SABATIER QUEYREL	
Madame BEDAT		Madame SLATCHETKA		<b>CDC du Secteur Saint-Loubès</b>			
Monsieur BISCAICHIPIY	X	Madame MENARD		Monsieur BALLION		Monsieur LA MACCHIA	
Madame MAVIEL	Ex	Monsieur KERSAUDY		Monsieur ANGELI		Monsieur QUENNEHEN	
Monsieur VIANDON	Ex	Monsieur VIDAL		Monsieur BIAUJAUD		Monsieur VINCENT	
<b>CDC de Castillon Pujols</b>				Madame BAGOLLE	X	Madame ROCHAUD	
Monsieur LABRO	X	Monsieur RAYNAUD		Madame FAVRE	Ex	Madame GRASSHOFF	X
Madame FAURE		Monsieur BLANC		Monsieur SEVAL		Monsieur CHALARD	
Monsieur NOMPEIX		Monsieur DELFAUT		Monsieur COTSAS	X	Madame DA COSTA	
<b>CDC des Portes de l'Entre-deux-Mers</b>				Monsieur TEISSIER	Ex	Madame PHILIPPE	
Madame REVAULT	Ex	Madame MEURQUIN		Madame MAZUQUE	X	Monsieur SWICA	
Monsieur LEPAGE	X	Madame GUILLORIT-LABUZAN		<b>Communauté des communes rurales de l'Entre-deux-Mers</b>			
Monsieur MONGET	X	Monsieur BONNAYZE		Monsieur CONFOLENS		Monsieur DEJEAN	
Monsieur AUBY	X	Monsieur BRUGERE		Monsieur DULON		Monsieur REDON	
Monsieur VACHER		Madame ZEFEL		Monsieur GUERIN		Madame REYNAUD	
Monsieur JOKIEL	X	Monsieur MALDONADO		Monsieur PUJOL	X	Madame TERRASSON	
Monsieur BUVAT	Ex	Madame BREAUD		<b>CDC du Créonnais</b>			
Monsieur BERTOLINI	X	Monsieur DIAS		Monsieur LATASTE	X	Monsieur DURAND	
Madame CARLOTTO	X	Madame SIMON		Monsieur TARBES	Ex	Monsieur MILAN	
Monsieur RODRIGUEZ		Monsieur CHAZALLET		Monsieur REY	X	Monsieur MARTIN	
		Monsieur RAPIN	Ex	Madame CHIRON-CHARRIER		Madame RACHINEL	
<b>Communauté d'Agglomération du Libournais</b>				Monsieur BORDE	X	Monsieur LAMI	
Monsieur LAMAISON	X	Madame DUPUY		Monsieur PAGES	X	Madame BONNET	
Monsieur BALLESTER	X	Monsieur CHEVALLOT		Monsieur GHEFFAR	Ex	Monsieur GUEGAN	
Monsieur CLEMENCEAU	X	Monsieur ELIES		Madame LAFON	Ex	Monsieur SUBERVIE	X
Monsieur PICQ		Monsieur PLATON		Monsieur THARAUD		Monsieur CERF	
Madame OLIVIER		Madame MARTIN SAINT LEON					

Invités excusés :

Monsieur TRUPIN, Président Honoraire du SEMOCTOM  
 Madame CLATOT, Conseillère aux Décideurs Locaux (CDL) en matière budgétaire

Pouvoirs :

Monsieur DAURAT donne pouvoir à Monsieur RIBEAUT  
 Monsieur TEISSIER donne pouvoir à Madame MAZUQUE  
 Monsieur VIANDON donne pouvoir à Monsieur BISCACHIPY

**Secrétaire de Séance :** Monsieur Pascal LABRO

<b>Nombre de membres</b>	<i>En exercice</i> 57	<i>Présents</i> 24	
<i>Suffrages exprimés</i> 27	<i>Pour</i> 27	<i>Contre</i> 00	<i>Abstention</i> 00
<i>Date de convocation</i>	20 mai 2021		

Conformément à la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, le quorum demeure fixé au tiers des membres en exercice jusqu'au 1<sup>er</sup> Juin 2021.

\*\*\*\*\*

**Rapporteur :** Monsieur LATASTE

Suite à la prise en charge du budget principal 2021 sur l'application HELIOS par la trésorerie de Castres-Girondes, une anomalie a été constatée. En effet, le budget présente une erreur de saisie du report de fonctionnement.

Le résultat de fonctionnement au 31 décembre 2020 était de 2 073 564.15 €. Par délibération n°2021\_8, il a été voté une affectation du résultat au compte 1068 de 0 €. Le report au chapitre 002 en recettes du BP 2021 devrait être de 2 073 564.15 €.

Or, il a été reporté par erreur 2 145 176.41 € correspondant à la ligne de l'excédent d'investissement.

Cette anomalie doit être corrigée par une décision modificative qui n'a aucune incidence sur les ratios financiers tels qu'ils avaient été présentés lors du vote du budget.

Elle se traduit par une diminution de crédits comme suit :

DIMINUTION DE CREDITS	MONTANT	DIMINUTION DE CREDITS	MONTANT
<u>Dépenses de fonctionnement</u> 022/812 Dépenses imprévues	- 71 612,26 €	<u>Recettes de fonctionnement</u> 002/01 Résultat antérieur	- 71 612,26 €
<b>TOTAL</b>	- 71 612,26 €	<b>TOTAL</b>	- 71 612,26 €

**Le Comité Syndical décide :**

**Article 1 :**

D'accepter cette décision modificative n°1

**Article 2 :**

Le Président, la Directrice Générale des Services et la Responsable du Service de Gestion Comptable seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents relatifs à ce dossier.

**Article final :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Fait et délibéré à Saint-Léon, le 02 juin 2021**  
Pour copie certifiée conforme.

**Le Président,**

**Jean-François AUBY**



Envoyé en préfecture le 10/06/2021

Reçu en préfecture le 10/06/2021

Affiché le



ID : 033-253300545-20210610-2021\_18-BF